

PV CONSEIL MUNICIPAL
du 9 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit le neuf juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 12

Date de Convocation : 3 juillet 2018

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mme COBLARD Micheline, Mr VILLAIN Francis, Mme GABILLY Jacqueline, Mr AUDURIER Samuel, Mme HAYE Nadia, Mr ROY Gilles, Mme MILLET Anne-Marie, Mr LEGARLANTEZECK Jean-Luc, Mme POUSSARD Colette, Mr DIEUMEGARD Noël, Mme BERNAUDEAU Alexandra,

ABSENTS EXCUSÉS : Mr COUTANT Benoît (pouvoir à Mr AUDURIER Samuel), Mr CLÉMENT Philippe (pouvoir à Mr RIMBEAU Jean-Pierre)

Mme GABILLY Jacqueline a été nommée Secrétaire de séance.

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2018

Le procès verbal du Conseil municipal du 18 juin 2018 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

PROCEDURE DE CREANCE ETEINTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire a été prononcée par le Juge du Tribunal d'Instance pour des habitants de la commune en situation de surendettement.

Cette décision emporte « extinction » des dettes des débiteurs, arrêtées à la date de l'ordonnance du juge.

Ces diverses dettes concernent des impayés de cantine des années 2015 et 2016 et des impayés d'eau des années 2014, 2015 et 2016, pour un montant total de 961.73€.

Le Conseil municipal doit acter cette procédure par une délibération et autoriser Monsieur le Maire à imputer cette somme globale au compte 6542 (« créances éteintes »).

Monsieur le Maire requiert l'avis des membres de l'Assemblée sur cette procédure.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal se prononcent favorablement sur la mise en place de cette procédure de « créance éteinte » pour un montant de 961.73€.

PROPOSITION D'UN AUDIT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF par l'Agence COM 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, depuis l'absence de Madame ALAITRU, Secrétaire, une charge de travail est à prendre en compte. Il est, par conséquent, nécessaire d'effectuer une ré-organisation du travail administratif entre Madame BRISTIELLE et Monsieur SIONNEAU.

Dans cet objectif, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée qu'un audit soit réalisé auprès des 2 agents et soumet à leur avis une proposition financière de la part de l'Agence COM 2 située à Parthenay.

Cette mission d'analyse prospective de l'activité du Secrétariat se déroule en 4 phases, à savoir :

- Phase 1 : rendez-vous individuels avec les agents
- Phase 2 : séances d'analyse de l'activité organisationnelle du service en situation d'ouverture au public
- Phase 3 : présentation des conclusions, propositions et préconisations, rédaction et présentation d'un rapport écrit
- Phase 4 : mise en œuvre des préconisations auprès des agents avec un accompagnement personnalisé.

Monsieur le Maire précise que cette mission d'analyse s'élève à 1 620.00€ HT soit 1 944.00€ TTC, sachant que la phase 4 nécessite un devis sur demande.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal, émettent un avis favorable à cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CHAILLOT pour l'organisation d'un concert les 3 et 4 novembre 2018

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de la demande émanant de Madame LAMBERTIN, membre du bureau de la chorale « Arpège » concernant la gratuité de la salle du Chaillot, pour un concert organisé les 3 et 4 novembre 2018.

Considérant que l'Association est basée à Saint Jean de Liversay, Monsieur le Maire propose non pas la mise à disposition gratuite de la salle du Chaillot, mais plutôt d'appliquer le tarif propre à une Association locale, à savoir 60.00€.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée émettent un avis favorable à cette proposition de tarif.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE DE Mme BOURDEAU Dominique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que Madame Dominique BOURDEAU a été recrutée en tant qu'Adjoint technique territorial.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Surveillance de la cour de récréation de l'école primaire le midi,
- Aide au service à la cantine,
- Descente des enfants de l'école primaire au bus stationné devant l'école maternelle, le mercredi midi,
- Renfort sur les activités périscolaires du vendredi.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder au renouvellement du contrat de Madame Dominique BOURDEAU, à compter du 1^{er} août 2018. Il précise, néanmoins, que les TAP n'étant pas renouvelés à la rentrée 2018, Madame BOURDEAU se voit retirer cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder au renouvellement du contrat de Madame Dominique BOURDEAU dans l'emploi d'Adjoint Technique Territorial, en qualité de contractuelle, Echelle C1 : IB : 347 – IM : 325.

PRECISE que ce contrat commencera le 1^{er} août 2018 et se terminera le 31 juillet 2019,

INDIQUE que Mme BOURDEAU Dominique sera rémunérée au prorata du temps de travail effectué,

AUTORISE Mr le Maire à établir le contrat de travail correspondant.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE DE Mme NESPOUX Corinne

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que Madame Corinne NESPOUX a été recrutée en tant qu'Adjoint technique de 2^{ème} classe.

Ses missions principales seront :

- Surveillance de la cour de récréation de l'école primaire,
- Activités dans le cadre du TAP du vendredi après-midi,
- Accompagnement des enfants sur le trajet école élémentaire / lieu de restauration scolaire

Madame NESPOUX Corinne sera également amenée à effectuer le ménage des locaux des écoles.

Monsieur le Maire précise, néanmoins, que les TAP n'étant pas renouvelés à la rentrée 2018, Madame NESPOUX se voit retirer cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder au renouvellement du contrat de Madame Corinne NESPOUX dans l'emploi d'Adjoint Technique Territorial, 1^{er} échelon, en qualité de contractuelle, Echelle C1 : IB : 347 – IM : 325

- août 2019,
- **INDIQUE** que Mme Corinne NESPOUX sera rémunérée au prorata du temps de travail effectué,
- **AUTORISE** Mr le Maire à établir le contrat de travail correspondant.

REMBOURSEMENT PAR L'E.S.A. de la moitié de l'achat du robot de tonte pour le terrain de foot

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a effectué l'achat d'un robot de tonte pour le terrain de foot, pour un montant de 10 360.00€ HT.

Il précise que suite à son entretien avec le Président de l'Espoir Sportif d'Ardin, il avait été prévu que l'Association participe à hauteur de 50% du montant TTC du matériel.

Monsieur le Maire sollicite par conséquent l'avis des membres de l'Assemblée sur cette participation.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident cette proposition de prise en charge d'un montant de 5 180.00€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Emargements des membres du Conseil municipal du 9 juillet 2018

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU	
Monsieur CLEMENT Philippe 2 ^{ème} adjoint	Absent excusé (pouvoir à Mr RIMBEAU Jean-Pierre)
Madame COBLARD Micheline 3 ^{ème} adjointe	
Monsieur VILLAIN Francis	
Madame GABILLY Jacqueline	
Monsieur AUDURIER Samuel	
Madame HAYE Nadia	
Monsieur ROY Gilles	
Madame MILLET Anne-Marie	
Monsieur LEGARLANTEZECK Jean-Luc	
Madame POUSSARD Colette	
Monsieur DIEUMEGARD Noël	
Madame BERNAUDEAU Alexandra	
Monsieur COUTANT Benoit	Absent excusé (pouvoir à Mr AUDURIER Samuel)